



23 SEP. 2025

Carcassonne le 18 septembre 2025

DGA TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES
Direction du développement, de l'environnement
et des territoires

Service environnement et agriculture

Tél ; 04.68.11.66.32
urbanisme@aude.fr

**Monsieur le Président
Communauté de Commune
Pyrénées Catalanes
COL DE LA QUILLANE
66210 LA LLAGONNE**

Objet : Mise en compatibilité N°1 du SCot

Vos réf. : Votre courrier du 10 juin 2025

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le 10 juin dernier, pour avis, le projet de mise en compatibilité N°1 du SCot, et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer que l'examen des documents par les services du Département n'a pas mis en évidence d'observation à formuler (que ce soit au titre du domaine public routier départemental, qu'au titre de l'eau et l'assainissement).

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support numérique et/ou papier, un exemplaire de votre SCot dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.

Alexandre NOËL

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur du développement, de
l'Environnement et des Territoires